L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81 RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 14 FEVRIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

Nominations faites par le gouvernement avec l'approbation du sénat.

M James B. Freret directeur de la banque de l'Union

SHERIFFS.

MM And. Lussiaix des paroisses de St. Charles et St. Jean Baptiste.
Hubert Trelle, de l'Assencion,
Geo. P. Briant, de St Martin,
Benj. Hudson, de Ste. Marie,
Ed. Sparrow, de Concordia,
Lewis Andrews de St. Landry,
Jno. Parkinson, West Féliciana,
Fountain Barlow, Avoyelles,
Manuel J. Garcia, Jefferson.

JUGE DE PAROISSE.

M Wm. S. Johnston, juge de paroisse des Rapides.
M Aimé Guillet, collecteur des taxes d'Etat sur propriétés foncières, esclaves et voitures, pour la paroisse de la Nouvelle Orléans.
Collecteurs de taxes sur les professions industrielles
MM Jos. M. Grya, pour la première municipalité.
Saml Kibourtz, pour 2de. do.
Hermagène Cantrelle pour la 3me. do.

(*Extrait du N. Y. Journal of Commerce.*)

NOUVELLES D'ANGLETERRE

Les paquebots Philadelphia, capitaine Morgan, venant de Londres; et le Scotland, capitaine Hackstaff, venant de Liverpool, apportent les nouvelles, le premier de Portsmouth du 20 et le dernier de Liverpool, 24 de janvier. Mais le temps nous manque pour donner beaucoup d'extraits.

Le steamer Liverpool, était arrivé à Liverpool le 21 décembre, et le paquebot Ontario de New-York à Londres le 20 du même mois.

On avait reçu à Londres dans la journée du 20 décembre, des nouvelles de la faillite de la Banque de Belgique

Le Message du Président, reçu en Angleterre par le Liverpool, y a causé un véritable désappointement parmi les personnes en relation d'affaires avec les Etats Unis On ne s'attendait pas à ce que le Président insistât comme il l'a fait pour faire passer son projet de loi sous-trésorerie.

Les ventes de coton à Liverpool pour la semaine qui a fini le 21 décembre se sont élevées à 40,000 balles à une avance de 1-4 d sur les prix de la semaine antérieure à 1-8 d sur les prix du 19.

FRANCE.

La vicomtesse de Mortemart vient de mourir à Paris à l'âge de 26 ans; elle était fille du prince Francis Alexandre Borghèse qui épousa en 1803 la princesse de Lauzchefoucault.

Les journaux français sont presque exclusivement pleins de discussions sur le discours du trône et sur la probabilité de telles ou telles nominations à l'ouverture de la Chambre des Députés. On croyait que M. Pasquy avait de bonnes chances d'être élu Président en opposition à M. Dupin.

D'après des nouvelles postérieures, on connaît le résultat des premiers scrutins.

Au premier tour—Sur 371 votants, M. Dupin a obtenu 172, M. Pasqy 143, M. Duchatel 50, M. Tuta 1, M. Nogarez 1, M. Sapey 2 et 2 billets en blanc. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, on a procédé à un second tour de scrutin, qui a produit le résultat suivant,

M. Dupin 169 votes, M. Pasqy 13.

Comme on sait les électeurs des officiers de la Chambre ont une manière d'essayer leurs forces au commencement d'une session. D'après celles qu'on dit être sérieuses, le Journal des Débats prétend que le ministère a la moitié des votes des nouveaux députés. Les jeunes de l'opposition, d'un autre côté font leur part plus grande Le jdus sûr est d'attendre les chiffres.

On lit qu'une Madame Gally a été nommée gouvernante du Comte de Paris.

ESPAGNE.

On a reçu des journaux de Madrid jusqu'au 14. A la séance des chambres du 12, le général Alain, en l'absence du président du conseil, a exposé la ligne de conduite que désirait suivre le nouveau ministère; il a soutenu que sans l'esprit d'union, il ne pourrait faire aucun bien, et dans cet esprit il supplie les chambres de mettre toute distinction de parti pour sauver le pays Les chambres ont répondu à ces nobles sentiments par une explosion d'applaudissements. M. Pita Pizarro, ministre des finances qui suivit légèrement Alain, exposa quelques nouveaux plans financiers dont nous très bien reçu par les députés.

Le général Alain fait de grands préparatifs pour porter la guerre dans l'Aragon cet hiver.

BELGIQUE.

L'anniversaire de la naissance du Roi des Belges a été célébré avec beaucoup de pompe à Bruxelles. Le cardinal Archevêque de Malines a officié à la cathédrale et a chanté un *Te Deum.*

La suspension de la banque de Belgique a produit le plus mauvais effet sur le crédit, surtout venant au moment où la confiance tient en core le pays en suspens sur son avenir. On ne doit pas confondre cette Banque de Belgique avec la Banque du Gouvernement, parce que la première n'a rien à faire avec la couronne et comme ses opérations étaient bien lues, les conséquences seront certainement désastreuses. Beaucoup d'actions sont entre les mains des capitalistes Parisiens.

Cette suspension a produit une véritable sensation à Paris et à Londres Son capital payé était de 5 millions et sa circulation très limitée: atteignait à peine un quart de son capital; elle n'avait que deux branches l'une à Anvers, l'autre à Liège dont les affaires étaient très circonscrites, et le Gouverneur a la réputation d'être un habile financier; enfin cette banque fut fondée en 1835 par une ordonnance Royale, elle avait payé pendant deux ans un dividende de plus de cent. Il paraît que tout le mal vient des sources accordées par la banque à diverses compagnies par actions pour l'extraction du charbon et du fer. Les actions de ces compagnies ayant tombé, leur crédit a continué et le remboursement promis à la Banque n'a pas été effectué; de là la suspension. Les créanciers se sont réunis à l'hôtel de ville en assemblée générale et on accordé à la Banque trois mois pour reprendre ses paiements Cette Banque du reste n'avait, dit-on, rien de commun avec celle connue sous le nom de société générale

Il n'y a rien d'important d'Angleterre sauf les nouvelles commerciales que nous donnons dans nos colonnes

D'après le Republican Banner de Nashville du 9 février, le temps était humide et la rivière montait de 3 pieds du soir il y avait 6 pieds d'eau sur les fonds.

BILLET DE BANQUE ALTÉRÉ.

Un billet de 5 piastres de la banque des Négociants avait altéré de manière à en faire un billet de 40 piastres fut présenté hier matin au bureau de la Banque faisant encoignure de St. Louis et Chartres, et échangé comme un billet de 40 piastres. Peu après la personne qui avait reçu ce billet, ayant des soupçons en apporta à la banque où l'altération fut clairement constatée. Cinq piastres ont été données et le billet retenu.

PERTE DU CAROLINIAN.

Le secrétaire du bureau des assurances à New-York avait reçu d'après le N. Y. *Courrier Enquirir* du 2 février, une lettre de Malaga, sous la date du 17 décembre portant que la barque Carolinian, capitaine H Marshall, fut jetée le 30 octobre sur la côte près de Adra Ce bâtiment appartenait à la Nouvelle-Orléans et en venait, se rendant à Cette, avec une cargaison de merrains. On sauvera la plus grande partie de la cargaison, mais le bâtiment sera perdu totalement

MORALITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Plusieurs fois nous avons relevé les calomnies des journaux du Nord sur la prétendue immoralité de la ville du Sud, mais cela sert de peu Les préjugés sont si profondément enracinés qu'il faut plus que des allégations On dit et l'on imprime au Nord que la Nouvelle Orléans est une ville de perdition, une ville de dépravation, le réceptacle des criminels de tous les pays, et cette croyance est si bien établie que l'on dit une mère au Nord a pleuré d'avance sur les corruptions morales auxquelles son fils allait s'exposer à la Nouvelle-Orléans. Ce n'est pas tout, on dit et l'imprime que la vie des personnes y est sans cesse exposée et que les rues y sont, la nuit, de véritables coupe gorges; qu'en fin il n'y a ni loi ni justice pour réprimer le mal et que le crime y règne en souverain.

Ces opinions tout erronées qu'elles sont, ne doivent pas nous surprendre, parce que la plupart de nos concitoyens du Nord ne négligent aucune occasion de nous nuire. Ainsi quand il se commette un crime parmi nous, quand des circonstances et l'on met en tête en lettres avec l'exclamation *moralité de la Nouvelle-Orléans!* par hazard quelque vol est commis avec complaisance et on l'imprime *Nouvelle-Orléans.* Cependant les journalistes du Nord, devraient pour être conséquents marquer un fait incontestable à savoir, que sur sept-huitièmes, pour ne pas dire les quatre neuf centièmes, des crimes et délits commis dans la ville sont étrangers à notre population [illegible] et que dans la somme des infractions [illegible] nombreux chez nous, le Nord réclame une bonne part.

Mais pour répondre plus victorieusement, nous voulons opposer des faits à des assertions: c'est une argumentation saisissante et qui doit faire impression. Nous avons sollicité et obtenu du Coroner de la Nlle-Orléans une table statistique du nombre de morts violentes qui ont eu lieu pendant les trois dernières années et nous devons avouer que nous sommes nous-mêmes étonnés du résultat. Pendant l'année 1836 le nombre de personnes mortes par suite d'actes de violence ne monte qu'à 24 et le nombre des suicides à 9 En 1837 les morts violentes n'atteignaient que 13 et les suicides 13. Enfin en 1838, il y a eu 14 morts violentes et 12 suicides.

Nous doit remarquer qu'en 1836, il y avait dans les faubourgs et les marais autour de la ville, une bande de gens marrons qui massacraient impitoyablement tous ceux qui se trouvaient à leur portée et désarmé. Il est reçu qu'on doit attribuer à cette cause la plus grande partie des morts violentes de cette année 1836 c'est que, d'après l'information du coroner, plus de la moitié des personnes trouvées assassinées étaient, ou dans le voisinage du lieu où se tenait cette bande de brigands, ou portaient des traces de leur barbarie. Grâce à la vigilance de la police et de ses chefs, on a pu arrêter et disperser cette bande d'assassins et cette cause pourquoi les accidents de ce genre sont plus rares depuis.

Ainsi nous avons une dernière de mœurs violentes par an sur une population qui, en hiver, n'est guère moindre de cent vingt mille habitans. C'est par conséquent environ un par mois. Sans doute que c'est encore trop, et que mieux vaudrait qu'il n'y eut aucune. Mais que les autres villes de l'Union nous prouvent qu'elles valent mieux que nous sous ce rapport, avant de nous jeter la pierre. Il y a certainement plus de crimes commis dans n'importe quelle autre ville de la république toute proportion gardée. Et cependant nous pourrions réclamer un peu d'indulgence à cause de l'*hétérogénéité* de notre population.

Ces faits, rapprochés de l'observation que nous sommes parfaits, à portée de faire mieux que personne à cause de l'énumération des morts et autres événements graves qui hasardent régulièrement sous nos yeux, nous autorisent à affirmer que New-York veut proportionnellement commettre plus de crimes que la Nouvelle-Orléans. Philadelphie même, cette paisible et religieuse ville de Philadelphie aurait une liste de crimes plus chargée que la nôtre; et dans le fait nous défions à cet égard toutes les villes de l'Union.

On doit faire une dernière remarque sur cet état de mutation, c'est que pendant 1837 et 1838, le nombre des morts violentes est le même, exactement le même, tandis qu'il y a eu en 1838 une augmentation de population d'environ 10,000 âmes. Or si la population s'accroît pendant que le nombre des crimes demeure stationnaire, il faut en conclure qu'il y a amélioration dans nos mœurs.

A cela que pourront répondre ceux qui ont pris pour texte de leurs sermons la *dépravation* de la Nouvelle-Orléans? Sans doute qu'ils seront obligés de chercher un autre sujet pour les tenir en haleine; et nous avons trop bonne opinion de leur bonne foi pour douter un instant du plaisir qu'il auront à convenir qu'ils s'étaient trompés sur notre compte.

Cela leur sera d'autant plus facile que l'impression commence à nous être moins défavorable. Plusieurs familles venant chercher parmi nous un hiver moins rigoureux, sont d'abord étonnées d'y trouver autant de sécurité pour les personnes et même autant de pureté dans les mœurs qu'au nord. Bientôt elles peuvent voir qu'on les avait abusées de tout point sur notre compte; et non seulement elles en conviennent, mais elles nous rendent franchement justice et prennent notre défense auprès de ceux de leurs compatriotes qui ne nous connaissent que sur notre réputation, qui est, il faut bien en convenir, assez mauvaise.

Mais comme nous valons infiniment mieux que notre réputation, le jour n'est pas loin où justice doit enfin nous être rendue.

LEGISLATURE

Rapporté pour l'Abeille

SENAT.

Les deux actes autorisant le gouverneur à souscrire pour 500 exemplaires du code de Procédure de *Grivier* et pour 500 de celui de E. Johns & Co. ont subi la 3e. lecture et ont été adoptés.

Le Sénat a ensuite pris en considération, le bill pour accélérer la confection du chemin à coulisses de l'Atchafalaya et de celui de Barataria.

Cet acte se compose de 15 sections et a occupé toute la séance. Les 9 ou 10 premières sections ont été adoptées sans beaucoup de difficultés. M. Hoa a proposé un amendement tendant à réduire le taux de l'intérêt des bons de l'Etat, de 6 à 5 pour cent. Cet amendement a donné lieu à une discussion assez prolongée. Il a d'abord été rejeté par 8 voix contre 5, mais un sénateur, par suite d'un mal entendu, a demandé la réconsidération du vote. La discussion a alors recommencé de plus belle; le président lui-même s'en est vivement pris de son part, et à la seconde épreuve les votes s'étant très vite également partagés, il a fait pencher la balance en faveur de l'amendement, qui a été adopté par 6 voix contre 5.

Les autres sections ont subi quelques amendemens et modifications.

Le 15 section ayant été rejetée, Mr. Scott de B. R. y en a substitué une autre par laquelle l'état s'engage à donner ses bons pour une somme de $300,000 en faveur de la Compagnie du chemin-à-coulisses de Clinton et de Baton-Rouge. Le montant des bons pour la Compagnie de l'Achafaya est de $500,000.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

M. Lewis présente une résolution pour que les séances du sénat et de la chambre dirigent les affaires des deux dernières sessions soient adoptées et qu'elles servent également pour cette session.

Après quelques remarques faites par MM Conrad, Pichot, Gaionnié, Lewis et Brasheur, la résolution est amendée de sorte ce que les règles sont adoptées, jusqu'à ce qu'un comité nommé par l'orateur établisse de nouvelles règles pour la chambre. Adopté.

L'orateur nomme alors MM. Debelvux, Brasheur, et Lewis membres du comité chargé de rédiger les réglements de la chambre.

M. Brent présente une pétition de John L. Cornslock concierge de la prison à Donaldsonville, dans laquelle ce dernier demande de l'Etat une indemnité pour les dépenses qu'il a faites pour la garde d'un prisonnier. Renvoyé au comité des pétitions.

M. Ratliff soumet une résolution qui est adoptée par laquelle il charge le comité des améliorations intérieures de prendre des informations sur la convenance de faire un examen minéralogique et généalogique de l'Etat.

M. Lewis au nom du comité présente un bill dont on lit le titre et qui sera spécifié quand il sera à sa première lecture.

M. C. M. Conrad présente une résolution à l'effet de nommer un comité spécial chargé de faire un rapport à la chambre sur la convenance qu'il pourrait y avoir de s'adresser au congrès pour faire construire un chemin de fer de la Nelle-Orléans à Nashville, Tennessee, ou quelque point du Kentucky.

Le comité auquel avait été référé le bill pour incorporer la compagnie de touage du Phénix, fait son rapport sur le bill et en propose l'adoption.

M. Ratliff présente un bill pour amender l'acte incorporant la congrégation de l'Eglise protestante Episcopale de la paroisse d'Ouest Feliciana.

Mr. Davidson présente un bill pour amender l'acte nommant un notaire public additionnel dans les paroisses de Carroll et Livingston.

Un amendement qui, pour créer un notaire public additionnel pour la paroisse d'Est Feliciana.

Les règles avant été suspendues, le bill pour l'amélioration des Bayou Vermilion et pour autres objets est lu pour la troisième fois et adopté.

ORDRE DU JOUR.

La résolution fixant chaque vendredi jusqu'à la fin de cette session, pour l'ordre du jour, a été adoptée; ainsi que celle accordant un congé d'absence de six jours au Contrôleur des naissances et décès, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans

Le bill pour accélérer la construction du chemin de fer de Clinton et port Hudson est, sur motion, déposé sur le bureau, sujet au rappel de la chambre.

Le rapport du comité des élections, rélatif à l'élection contestée de W. J T. Preston est remis en discussion. M. Preston qui avait la parole lorsque la chambre s'ajourna hier, se lève et parle éloquemment et avec force pendant environ une heure trois quarts en faveur du suffrage légal et sans restriction autant que cela peut se faire d'après la constitution de l'Etat.

Mr. C. M. Conrad combat le rapport et soutient avec habileté la nécessité de rechercher l'esprit de la constitution et de s'y tenir.

La chambre s'ajourne.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

WASHINGTON, 4 FEVRIER 1839.

Dans la séance de ce jour, Mr. Strange a présenté une résolution réunie de la Législature de la Caroline du Nord, invitant les sénateurs de cet Etat au Congrès à obtenir l'adoption de quelques mesures pour augmenter les petites monnaies d'argent.

M. Clay du Kentucky profite de cette occasion pour dire que cette résolution est une preuve de plus à ajouter à toutes celles qui existent déjà, que les mesures financières récemment adoptées avaient d'autres effets que d'altérer et de détruire la circulation monétaire. D'autres portions des E.-U font des plaintes pareilles à celles de la législature de la Caroline du Nord, sur le manque de petites monnaies d'or et d'argent. L'un des résultats de cette disproportion, c'est que toutes les fois qu'il devient nécessaire d'exporter des fonds, cette exportation se fait en argent et non en or.

M. Strange dit qu'il ne peut pas laisser passer une assertion de cette nature sans y opposer une contradiction directe. La rareté des monnaies d'argent provient selon lui, de ce que les banques ont accumulé et accaparé les espèces en tous genres.

Mr. Clay répond que le fait qu'il a exposé se trouve confirmé par une foule de communications qu'il a reçues. Ce résultat fut prédit à l'époque où fut adopté l'acte qui règle les valeurs relatives de l'or et de l'argent. On ne peut pas dans ce moment exporter de l'or sans éprouver une perte, mais on ne peut exporter l'argent et tant qu'il en sera ainsi, les exportations se feront toujours en or.

M. Niles soutient que la rareté des monnaies d'argent provient uniquement du système de papier monétaire.

M. Strange se lève de nouveau et dit que les remarques de M. Clay sont basées sur une grossière pétition de principe." Il assure, quoiqu'en dise M. Clay, que les valeur, de l'or et de l'argent ne diffèrent pas.

Il fait ensuite une allusion assez piquante aux remarques de Mr. Clay, qu'il considère comme une interposition entre lui (M. S.) et ses commetians. Il paraît, dit-il, que M. Clay, s'est fait l'avocat spécial du parti whig dans la Caroline du Nord, et il contribue par là à produire un esprit de parti dans cet état!

M. Clay se défend avec vivacité de toute intention d'intervenir dans aucun sujet de contestation entre les deux partis de la Caroline du Nord. Il s'est borné à donner son opinion sur un sujet d'intérêt général. Cette opinion est fortifiée par des communications qui lui ont été adressées, et il ne voit pas comment on peut y voir une intervention de sa part dans la politique de la Caroline du Nord.

Après quelques remarques de MM. Barton, Lumpkin et Brown, l'impression de la résolution est ordonnée, ainsi que son renvoi au comité de finances.

Dans la matinée, M. Silas Wright présente un mémoire de M. Ph. Kearney de New-York, qui propose un plan de banque nationale, qu'il croit susceptible de faciliter grandement l'administration financière du gouvernement. Le pétitionnaire est un Loco-foco de la plus belle espèce. M. Wright parle en termes pompeux de son intelligence et de sa grande respectabilité; mais il se déclare contraire aux conclusions du mémoire. Le Sénat en ordonne l'impression et le renvoi au comité de finances.

C'était un jour à pétitions dans la chambre, dont le temps a été presque entièrement employé à recevoir des pétitions et des mémoires de Vermont; une bonne partie de ces pétitions ont rapport à l'abolition de l'esclavage.

La Cour Suprême a appelé hier l'affaire de D. A. Hennen. C'est une motion pour un *mandamus* adressé à la Cour de District des Etats-Unis pour le district central de la Louisiane, ordonnant à la dite Cour de réinstaller le dit Hennen dans l'emploi de Greffier. Les débats ont été ouverts par M. Richard S. Coxe pour la motion et par Mr. Gilpin contre.

Aujourd'hui, M. Gilpin a terminé sa plaidoirie et M. Walter Jones a plaidé du même côté.

M. Southard parlera demain en faveur de la motion Cette affaire est très intéressante, elle embrasse toute la doctrine du pouvoir de destitution,

Correspondance de la Chambre du Commerce de la Nouvelle-Orléans, avec le Directeur-général des Postes.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1839.

A l'honorable Amos Kendall, Directeur-Général des Postes à Washington.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-incluse copie d'une résolution de la Chambre de Commerce de cette ville, par laquelle nous nommons considérés en comité chargé de correspondre avec votre département, au sujet des malles aboutissant à la Nouvelle-Orléans.

L'irrégularité avec laquelle elles arrivent depuis très long-temps est un sujet de plainte générale et le continuer de cette ville varient en a éprouvé beaucoup; l'inconvénient et un grand dérangement dans ses affaires; mais nous sommes convaincus que du moment que le sujet aura été convenablement exposé, le département s'empressera d'apporter tous les remèdes possibles.

Sans remonter au-delà des deux mois qui viennent de s'écouler, il paraît que dans le mois d'octobre, la malle a manqué 13 fois; en novembre 6 fois et sur ce nombre total, elle n'a manqué que deux fois au *de la Mobile.* Que la malle de l'Est partant d'ici, a manqué à la Mobile 14 fois en octobre et 7 fois en novembre. Ainsi la malle a manqué 40 fois en tout; dans ces deux mois, entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile; et dans le courant du présent mois elle a manqué tout autant en proportion. Nous avons que plusieurs de ces retards en octobre provenaient de l'obstination de la nouvelle les sur les bateaux à vapeur dont le bilan ne peut pas refonder sur l'entreprenteur; mais cette même excuse ne justifie pas la plupart des autres retards dans ce mois et aucun des retards ultérieurs.

Il nous a été impossible de découvrir combien de fois la grande malle de l'ouest a manqué, venant ou allant, mais nous savons qu'il y a eu de nombreux retards. Nous n'avons pas non plus réussi à apprendre quelles sont les malles qui ont été perdues, quoique nous ayons chiffonné que dans le nombre se trouve la malle expresse tout entière de New-York, du 3 septembre. Les parties intéressées n'ont pu se procurer aucuns renseignemens à cet égard, ni sur la probabilité qu'il peut y avoir de la retrouver.

Malgré une enquête soigneuse à ce sujet, nous ne pouvons découvrir aucun bon motif pour lequel la malle entre la Mobile et la Nouvelle Orléans ne serait pas servie régulièrement dans tous les temps. Cependant pour arriver à ce but, il est certainement indispensable d'employer des bateaux à vapeur bons et forts et il faut que ces bateaux appartiennent à l'entrepreneur ou soient placés sous sa direction absolue. Dans ce moment, et probablement depuis très longtemps, la plupart et peut être la totalité des bateaux qui transportent la malle de l'est entre cette ville et la Mobile, sont des bateaux de passage employés par l'entrepreneur à tout le voyage, abandonnant ainsi le transport d'une malle si importante, au caprice et à la prudence d'un capitaine ou d'un propriétaire, qui n'est nullement responsable envers le Département et n'y tient par aucun lien. Tant qu'il en sera ainsi, nous ne pouvons nous attendre à aucune régularité et nous sommes persuadés que vous tiendrez compte nous, qu'un tel état de choses ne doit pas continuer.

Le montant total des chargements de navires qui arrivent chaque année à la Nouvelle Orléans, s'élève à 400,000 tonneaux. Les bateaux à vapeur et autres qui sont à l'intérieur du Mississippi et du Mobile, chargés des produits de notre sol, s'élèvent à 600,000 tonneaux, plus ou moins. La valeur de nos exportations est annuellement de 60 millions de piastres, et les importations de l'étranger et de la côte, sont évaluées à 25 ou 40 millions. Lorsqu'on se rappelle que la Nouvelle Orléans est le centre de ces immenses transactions, on est autorisé à dire que les malles aboutissant à cette ville, sont les plus importantes de l'Union et que parconséquent elle souffre proportionnellement de tous les retards et dérangemens des malles.

Les commerçants de la Nouvelle-Orléans apprécient toute la valeur et toute l'importance de la malle expresse transportée régulièrement, tandis que dans le cas contraire, elle devient nuisible et une source de pertes. Leurs correspondans de l'intérieur et de l'étranger, aussi bien qu'eux mêmes, font des remises considérables par ce moyen d transport et le succès de leurs opérations commerciales, leur crédit mercantile et leur position dépendent en grande partie de l'arrivée régulière des malles. C'est par le même canal qu'ils transmettent aussi et reçoivent leur importante correspondance avec l'Europe et un retard de 24 heures dans la malle expresse peut faire manquer l'envoi de toute la masse des dépêches, partant de cette ville par l'un des paquebots à vapeur New York en Europe; et le délai entre le départ des deux paquebots peut et doit entraîner les conséquences les plus désastreuses. Pour éviter ce résultat, les marchands sont dans ce moment obligés de se priver en grande partie des avantages de la malle expresse, en transmettant leurs lettres deux ou trois jours plus tôt qu'ils ne le feraient, s'ils pouvaient compter avec quelque certitude sur le transport régulier et ponctuel des malles.

Nous appelons encore votre attention sur un autre point qui a rapport aux retards de la malle expresse: l'injustice d'exiger un port triple pour le transport accéléré des lettres, tandis qu'elles éprouvent des retards continuels. La malle expresse de New York doit arriver ici en 7 jours, mais elle n'arrive souvent qu'en 8, 9 ou 10 jours et même dans certains cas, elle est arrivée plus tard que la malle ordinaire et cependant le directeur des postes ne s'est pas autorisé à remettre aucune partie du port additionnel qui a été payé d'avance, à des conditions que le département ou l'entrepreneur n'a pas remplies. Il paraît d'autant plus juste de rembourser une partie du port dans ces circonstances, que le département gagne réellement à ces retards par suite des amendes imposées aux entrepreneurs et nous demandons respectueusement que le directeur des postes de cette ville soit autorisé à faire ces remboursemens proportionnels.

La distance entre la Nlle. Orléans et Boston par la route de la malle est de 1650 milles. Nous apprenons que sur cette distance totale, la malle expresse et la malle ordinaire sont transportées ensemble et avec une vitesse égale, principalement par des chemins à coulisses, et parcourent ensemble 1100 milles, ce qui ne laisse que 550 milles de route causant une dépense extraordinaire qui fait dépenser 1000 $ de port. On ne pourrait pas douter qu'un service parfaitement régulier serait le résultat d'une compensation aussi forte et le département reçut l'assurance que l'entrepreneur se procurerait de suite une ligne de bateaux neufs.

A notre grand étonnement et chagrin, nous ne trouvons aucun signe d'amélioration semblable dans ce service.

Le département a imposé sans effet de fortes amendes, et désespère d'un changement favorable, avec les moyens coercitifs qu'il possède maintenant Dans cet état de choses, je m'estime heureux de recevoir votre communication, qui m'assure du soutien que je trouverai dans votre ville, pour l'emploi de la seule mesure qui me reste et de laquelle on puisse espérer quelque chose.

Le contrat actuel va jusqu'au 30 juin 1841, moyennant une compensation annuelle de $60,000. Le département est prêt à le transférer à tout autre individu ou compagnie, qui aura les moyens de faire le service de la meilleure manière possible et pourra donner des garanties suffisantes. Ce n'est que dans les cas extrêmes, ou quand l'intérêt public le requiert impérieusement que le département peut exercer ce pouvoir extraordinaire, et le cas présent est sans contredit l'un de ces cas extrêmes. L'entrepreneur actuel a toujours paru très bien disposé et je n'ai aucun désir de rien faire qui puisse faire tort à ses intérêts, à moins que le bien public ne l'exige impérieusement. Si vos concitoyens ou quelques uns d'entre eux aident le département à trouver un entrepreneur solide et pourvu de moyens suffisans, vous me rendrez un véritable service et vous contribuerez puissamment à remédier aux griefs dont vous vous plaignez à juste titre.

Les causes de l'irrégularité de la malle expresse, ou plutôt du retard des lettres expédiées par cette voie, sont inconnues au département.

S'il faut en croire les maîtres de poste, cette malle paraît faire son service très régulièrement. Les faits que vous citez, joints à d'autres qui sont récemment revenus à notre connaissance, prouvent qu'il y a sur le tapis, et probablement dans les bureaux de Postes, quelque vilainie inconnue, dont on ne peut saisir le motif. A l'avenir la malle n'ira que d'Augusta à la Mobile, et s'il n'est pas possible de lui faire faire un service régulier dans cette ligne, nous la discontinuerons entièrement. La grande malle parcourra dorénavant en 6 jours et demi la distance entre New-York et Augusta, Géorgie, excepté lorsque le Potomac sera pris de glace, et il faudra à peu près 6 jours et demi de plus; pour la transporter à la Nlle-Orléans. Ainsi la malle expresse ne gagnera guère que deux jours et demi. Si de l'avis du commerce, qui dans cette affaire est le principal intéressé, ce gain de temps n'est pas équivalent à l'augmentation du port des lettres, le département n'hésitera pas à arrêter cette malle. Tant qu'elle continuera, on fera tous les efforts possibles pour en assurer la régularité. Mais plusieurs raisons s'opposent à donner aux maîtres de Postes, le droit de remettre les ports de lettres, dans quelque cas que ce soit.

Vous me rendez justice, Messieurs, en me croyant disposé à corriger les abus, du moment qu'ils sont connus. Quand j'ai manqué de remplir les désirs du peuple, ce n'est pas que j'ais négligé rien de ce qui aurait pu tendre à satisfaire toutes les espérances raisonnables que ce serait assumer une grande responsabilité que de se réfuser dans l'exécution de ce devoir, dans la situation que j'occupe.

Je recevrai avec plaisir toute communication ultérieure qui pourrait m'aider à combiner d'une manière satisfaisante le service de vos malles.

J'ai l'honneur &c.

AMOS KENDALL.

MM. W. L. HODGE,
E. YORKE,
E. BURKE,

Nouvelle-Orléans, le 13 Février 1839.

MM. les Rédacteurs de l'Abeille.

Plusieurs citoyens de la rue Conti, se plaignent de la construction d'un hangar qui se fait entre Royale et Bourbon. Je vous prient, au prochain numéro de votre estimable journal, d'en faire part à Monsieur le commissaire de ce district.

Vous obligerez

Plusieurs de vos Abonnés.

COMMERCIAL.

DERNIERES DATES.

New-York	fev 3	Liverpool	dec 19
Boston	jan 31	Londres	dec 19
Philadelphie	fev 2	Havre	dec 19
Washington	fev 1	Paris	dec 19
Baltimore	fev 4	Bordeaux	dec 11
Charleston	fev 2	Madrid	dec. 14
Vera-Cruz	jan 29	La-Ha	dec 8
Tampico	jan. 23	Hambourg	dec 8
Mexico	jan. 9	Hambourg	jan 28

VENTES D'ACTIONS A NEW-YORK, 1er. Février.
32 Actions de la Banque des Etats-Unis. 119½

BOURSES, 29 décembre.

MARCHE MONETAIRE.—N'ont les facilités demandées par la Banque d'Angleterre, il y aurait une plus forte demande de fonds. Les bons du Trésor se font à 5 6. Les fonds à la Banque reçoivent bien employé de non-capitaux en billets d'ailleurs de 5 pour cent.

Le taux du change est sur les différens points du continent, mais le [illegible] n'est pas encore assez fort pour encourager l'exportation de l'or.

On a les renseignemens d'ailleurs au désarroi américains [illegible] comme à Hamburg [illegible] Paris [illegible] 5 fr. 25 c. Cependant vous de 5 [illegible] 25 c. pour cent sur Londres. Mais [illegible] 5 pour cent sur Londres. Mais [illegible] 5 pour cent sur Londres. Mais [illegible] 5